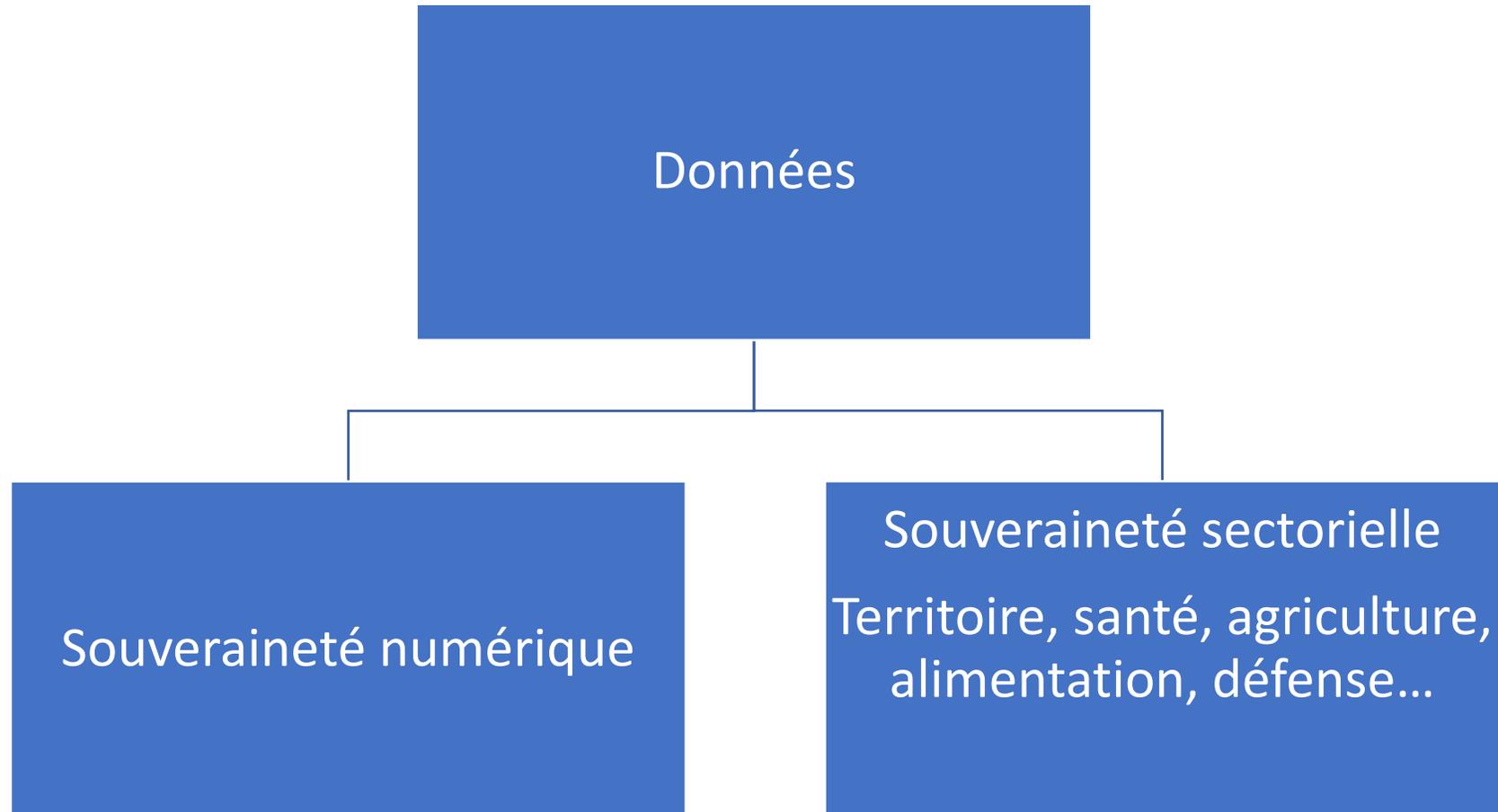


# Souveraineté et données géolocalisées

Travaux du CNIG

Annie Blandin, présidente du pôle Innovation et prospective

# Double ancrage



# Place du thème dans les travaux du CNIG

- Un thème transversal (enjeux de souveraineté mentionnés quel que soit le domaine)
- Analysé :
  - à l'aulne de l'innovation et de la prospective (un pôle du CNIG)
  - en s'intéressant aux évolutions depuis le rapport Faure-Muntian sur la donnée géographique souveraine (2018) : données qui servent de support aux décisions de la puissance publique, de référence et certifiées, celles pour la disponibilité desquelles aucun État ne doit dépendre de quiconque
  - En prenant en compte le contexte géopolitique qui a profondément changé
  - En tenant compte des enjeux de protection de la souveraineté et de ses nouveaux modes d'expression

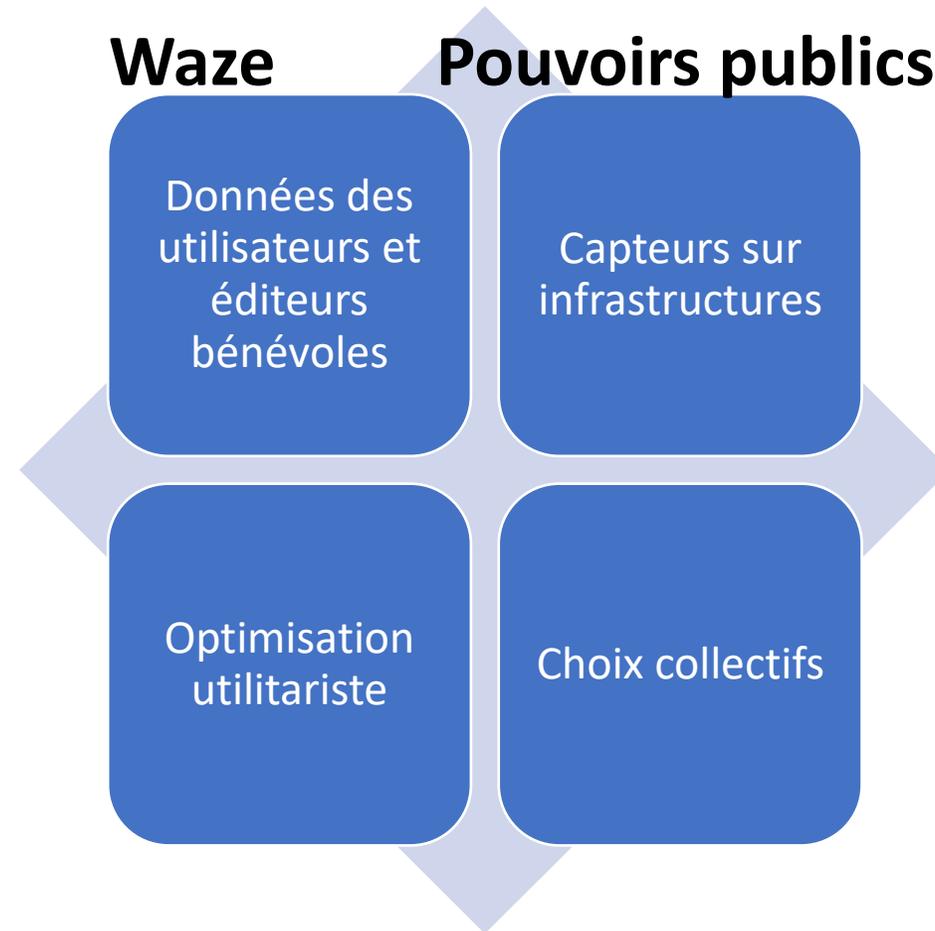
# Contribution du CNIG à l'effort de définition...

- Variations sur la souveraineté (numérique) : autonomie stratégique (défense), indépendance économique, sécurité, maîtrise, intérêt général...
- Variations sur les données : données souveraines, stratégiques....(contours à préciser)
- Donnée géographique : donnée stratégique par excellence permettant la connaissance du territoire sur lequel s'exerce la souveraineté
- Recentrage sur les notions juridiques : ex. données de forte valeur (pour la société, l'environnement et l'économie comme les données géospatiales)
- Pas de régime juridique spécifique pour les données souveraines mais les contours en sont dessinés

# Sans s'y enfermer...

- Mettre l'accent sur le contexte actuel (en particulier géopolitique) et sur le temps de l'action
- Approche pragmatique
- Analyse de cas
- Ex : régulation algorithmique de la ville par intervention acteurs privés (ex : Waze)/pouvoirs publics – A. Cormont

# Coopération public/privé/citoyen : Waze et la régulation de la ville



# Coopération public/privé/citoyen : Waze et la régulation de la ville

- Régulations complémentaires
- Fluidité du trafic grâce à remontées d'informations en temps réel (ex : accidents)
- Régulations contradictoires
- Agrégation de données individualisées sans prise en compte de la régulation globale du trafic
- Effets pervers des reports de trafic
- Données sensibles communiquées (localisation forces de police)

# Souveraineté/marché/économie de la donnée

- Entreprises « souveraines » qui se dotent des attributs de la souveraineté (GAFAM en particulier) :
- un territoire transnational qui est celui de leur marché et du lieu d'édiction de normes
- une population dont le système cognitif est contrôlé et l'attention captée
- une langue car l'anglais prédomine
- des monnaies virtuelles
- une fiscalité optimisée

# Régulation et souveraineté

- Maîtrise des données comme nouvel attribut de la souveraineté : maîtrise de la production/utilisation de données et de l'accès à l'information (moteurs de recherche, assistants vocaux très prescriptifs).
- Entreprises de données
- Régulation des grandes plateformes numériques pour encadrer leur puissance (Règlement européen sur les services numériques, règlement sur les marchés numériques)
- Régulation des données avec la souveraineté comme ambition (règlement sur la gouvernance des données, règlement sur l'accès et l'utilisation équitable des données)

# Structuration des sous-thèmes

- **1. La perception des enjeux de souveraineté :**
  - L'évolution des notions dans le contexte géopolitique actuel
  - La souveraineté au prisme des données multi-échelles et de la circulation internationale totale des données
  - Les enjeux de souveraineté globaux
  - Les enjeux propres aux données et aux données géolocalisées

# Structuration des sous-thèmes

- **2. L'expression de la souveraineté :**

La souveraineté par la réservation d'activités (régime des données souveraines ou assimilables, modes de production et de traitement, centralisation/maîtrise publique)

La souveraineté par la protection et la sécurisation des données

La souveraineté par l'informatique périphérique/traitement locaux de données (innovations technologiques et d'usage)

La souveraineté par l'ouverture des données et les pratiques collaboratives (open data et communs)

La souveraineté dans les relations public/privé (concurrence et coopération)

La souveraineté face à l'extraterritorialité des règles de droit (ex : CLOUD Act américain)

# Conclusion

Lien entre enjeux de souveraineté – citoyenneté et démocratie

Intelligence artificielle et souveraineté

Colloque CNIG le 4 juin 2024

Publication d'une note présentant la position du CNIG